

Le 12 mars 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 12 MARS 2024 À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.

Présences :

Bianka Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma
Sylvain Maltais, conseiller Municipalité de Saint-Bruno	Émile Hudon, maire Municipalité de Saint-Gédéon
Mario Desbiens, maire Municipalité de Ste-Monique-de-Honfleur	Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma
Jean Tremblay, conseiller Municipalité de L'Ascension de N.S.	Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville
Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire	Laval Fortin, maire Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Frédéric Tremblay, conseiller Ville d'Alma	Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque
Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	Michel Claveau, maire Municipalité d'Hébertville-Station
Ginette Sirois, mairesse Ville de Desbiens	

Absences :

François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno	Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	Michel Bergeron, maire Municipalité de Lamarche

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet.

Étaient également présents Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint et Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement.

Résolution 11728-03-2024

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont signé une entente relative au Fonds Régions et Ruralité, Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit mettre en place certains outils de planification afin que les sommes qui seront investies en provenance du fonds respectent les orientations et objectifs poursuivis par ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC doivent adopter les priorités d'intervention pour l'année 2024-2025 (référence : articles 13 et 18 de ladite entente);

CONSIDÉRANT QUE le comité des projets structurants recommande au conseil de la MRC de reconduire les priorités 2023-2024 pour l'année 2024-2025;

POUR CES MOTIFS; il est proposé par monsieur Louis Leclerc, appuyé de monsieur Émile Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adopte les priorités annuelles d'intervention pour 2024-2025, en lien avec le Fonds Régions et Ruralité, Volet 2;

QUE la présente résolution ainsi que lesdites priorités annuelles 2024-2025 soient transmises à la direction régionale du MAMH;

QUE ces documents soient publiés également sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE


Louis Ouellet, préfet


Cynthia Tardif, directrice générale
et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Cynthia Tardif, directrice
générale et greffière-trésorière
Alma, le 13 mars 2024